

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 1006)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE 2 D

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Ce label s'inspire du certificat de l'influence responsable mis en place par l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à saluer le travail réalisé par l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité qui a mis en place en 2021 ce certificat. Il est délivré après une formation en ligne de 3 heures environ, où sont abordées les règles à respecter lorsqu'on parle dans une publicité de jeux d'argent ou de santé par exemple, et les grands principes éthiques qui encadrent le marketing d'influence, comme la lutte contre le greenwashing ou la protection des enfants. Il faut obtenir 70% de bonnes réponses pour décrocher le certificat, et à l'heure actuelle, environ 170 influenceurs le détiennent. Un créateur de contenus sur cinq l'ayant passé a échoué. Il serait logique que chaque influenceur dispose de ce label afin de mieux encadrer les pratiques.